



Illkirch-Graffenstaden

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM - Novembre 2010

© MRW ZEPPELINE ALSACE



SOMMAIRE

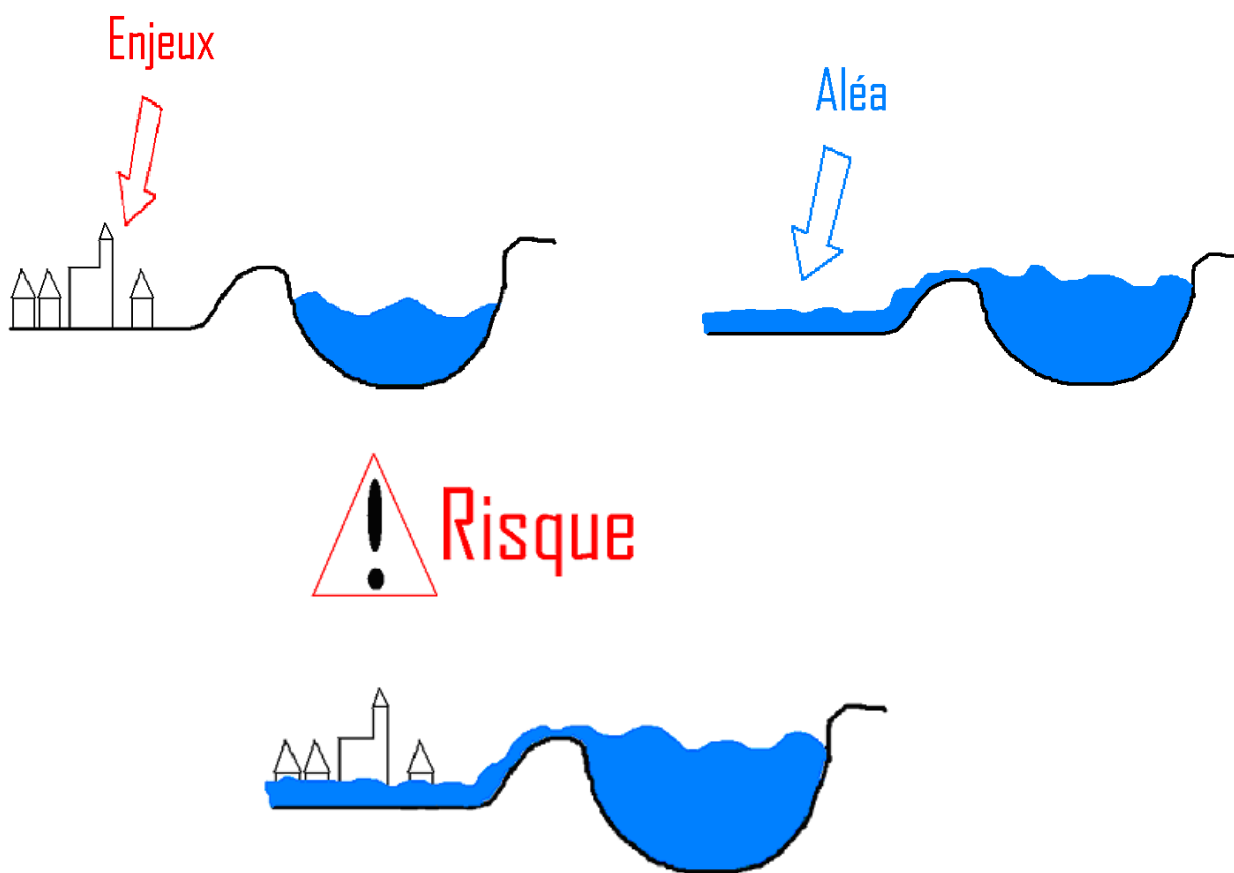
Qu'est-ce qu'un DICRIM et pourquoi l'établir ?	3
Alerte à la population	4
Risque inondation	5
Risque sismique	8
Risque tempête	11
Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)	14
Renseignements	18

Qu'est-ce qu'un DICRIM et pourquoi l'établir ?

Le DICRIM est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Il permet au maire d'informer les habitants de sa commune de la présence et des précautions à mettre en oeuvre en cas de risque majeur, comme le prévoit l'article L 125-2 du code de l'environnement. Son rôle est donc de limiter les dégâts et leurs conséquences en cas de survenue d'une catastrophe.

Un risque est la conjonction d'un ou plusieurs enjeux et d'un aléa.



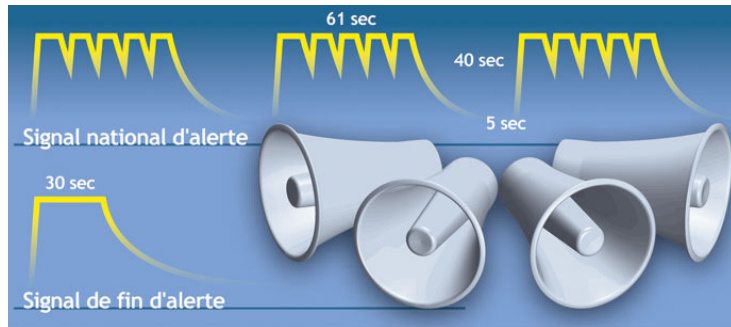
Le risque majeur est caractérisé par :

- une faible fréquence : un événement rare
- une forte gravité : beaucoup de dégâts humains, matériels et/ou environnementaux

Le risque majeur c'est également une mobilisation très importante des secours.

Sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden, on retrouve des risques naturels : risque inondation, risque sismique et risque tempête, ainsi que le risque technologique : transport de matières dangereuses.

Alerte à la population



En cas d'événements nécessitant une mise à l'abri, les sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA), réparties sur le territoire de la Ville seront mises en marche..

La sirène comporte trois séquences de 1 min 41 secondes chacune, dont 61 secondes de signal modulé (montant et descendant) plus 40 secondes (descendant), avec 5 secondes de pause entre.

Le signal de fin d'alerte dure 30 secondes en continu.

Que faire en cas d'alerte ?



Abritez-vous,
fermez les portes,
fenêtres, ventilations



Ecoutez la radio pour
connaître les consignes
France Bleu Alsace 101.4



Ne fumez pas,
éteignez toute
source de chaleur



N'allez pas
chercher vos enfants à
l'école.
L'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

LES DISPOSITIFS D'ALERTE

■ LA TELEVISION

■ LA RADIO

FRANCE BLEU ALSACE : 101.4

FRANCE INTER : 97.3

■ LES SIRÈNES RNA

■ LES PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES

Consignes supplémentaires

- si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé. Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau.
- dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, inondation brutale...), il faut rejoindre un lieu sûr, c'est-à-dire non exposé au phénomène (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation).
- ne pas rester dans un véhicule.
- ne pas ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors.

Risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau, des vitesses et des durées de submersion variables.

A Illkirch-Graffenstaden, l'inondation peut être due, soit au débordement d'un cours d'eau, les trois cours d'eau présents dans la commune étant : l'Ill, le Rhin Tortu et la Schwarzwasser, soit à une remontée de la nappe phréatique, qui comme partout en Alsace, y est moins profonde qu'ailleurs.

Quatre endroits de la commune sont particulièrement exposés au risque inondation et sont des zones d'habitation : le Domaine de l'Ill, l'Ile de la Niederbourg, le long de l'hôpital et la zone pavillonnaire Nord.

Le territoire de la commune a fait l'objet d'un Plan d'Exposition aux Risques naturels prévisibles d'Inondation (PERI) approuvé le 21 septembre 1993.

Trois inondations à Illkirch ont été recensées en tant que catastrophe naturelle :

- celle du 7 au 8 juillet 1987,
- celle du 24 juin 1992,
- celle du 25 au 29 décembre 1999.

Que faire en cas d'inondation ?



Abritez-vous,
fermez les portes,
fenêtres, ventilations



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Ecoutez la radio pour
connaître les consignes
à suivre
France Bleu Alsace
101.4



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école.
L'école s'occupe
d'eux



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

Avant (si vous êtes prévenus) :

Connaître les dispositifs d'alerte :

- alertes météo (télévision, radio)
- sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA)

Prévoir les gestes essentiels :

- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents
- amarrer les cuves...
- faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Prévoir les moyens d'évacuation

Pendant :

S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance

Consulter <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr> et écouter la radio 101.4 France Bleu Alsace

Dès l'alerte :

- couper le courant électrique
- aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, points hauts)

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés

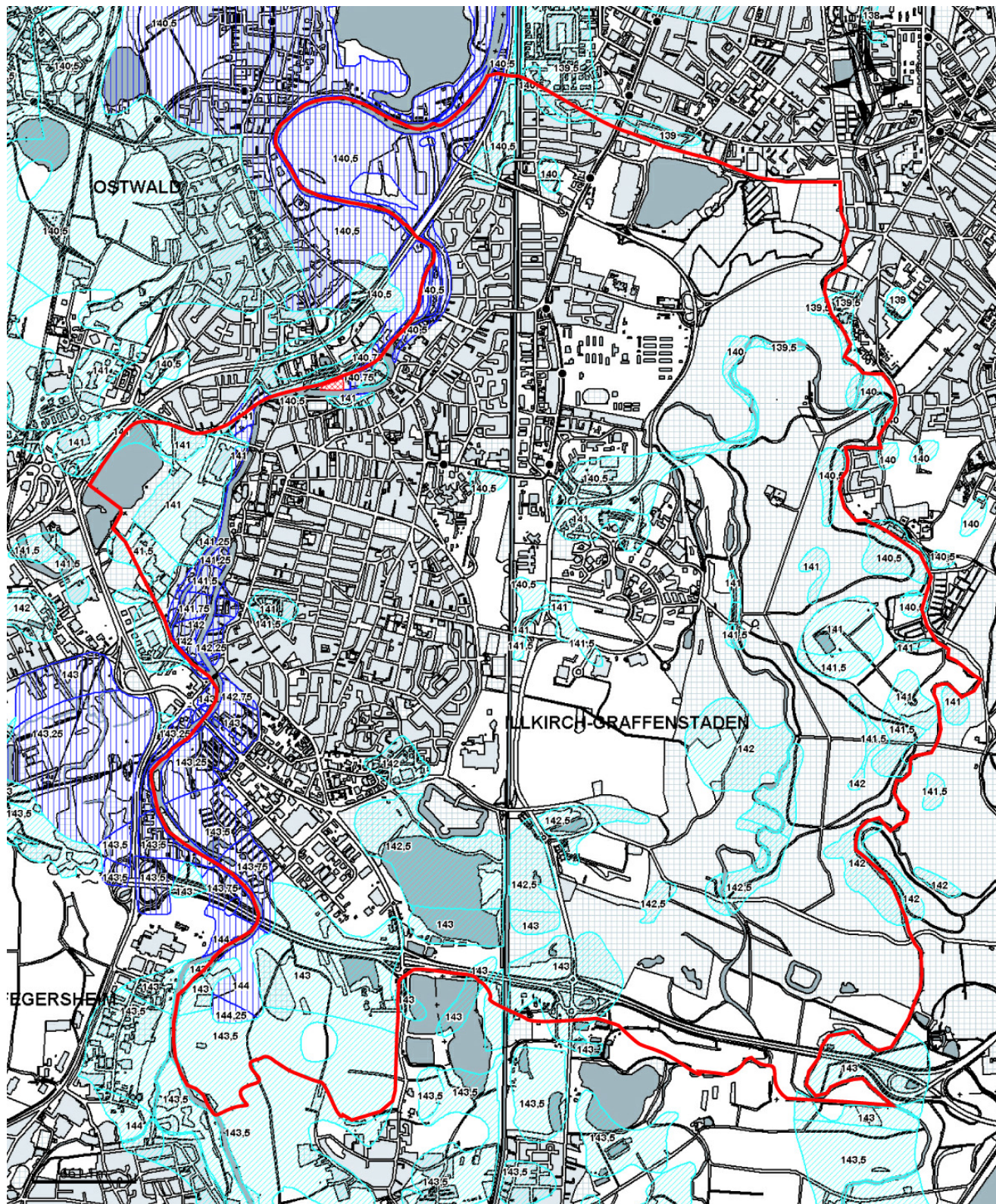
Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

Après :

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

Pour plus d'informations, consultez :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en mairie ou sur le site internet de la préfecture : **<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>**
- le portail de la prévention des risques majeurs : **<http://www.prim.net>**
- le site : **<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>**



Les zones inondables des PPRI

Données utilisables jusqu'à une échelle de 1/5000



Zone inondable par remontée de nappe (occurrence centennale)



Zone inondable par submersion (occurrence centennale)



Zone inondable par submersion (occurrence décennale)



Frontières de la ville d'Illkirch-Graffenstaden

PPRI élaboré par le Service de la Navigation de Strasbourg et approuvé entre 1991 et 1996

Risque sismique

Un séisme résulte des mouvements des plaques tectoniques, qui sont la cause de fracturations brutales de roches en profondeur, qui provoquent des vibrations en surface. L'intensité (les dégâts) du séisme est fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. Elle est mesurée avec l'échelle MSK (Medvedev-Sponheuer-Karnik) de 1964 à ne pas confondre avec l'échelle de Richter qui mesure la magnitude.

Le risque sismique est le risque naturel majeur le plus meurtrier et qui cause le plus de dégâts.

La ville d'Illkirch-Graffenstaden est placée en zone de sismicité 1b, ce qui correspond à une sismicité faible (selon décret du 15 mai 1991).

De nombreux séismes ont eu lieu en Alsace, dans le Fossé Rhénan, qui est une zone de faille et dont la sismicité est connue de longue date :

■ **18 octobre 1356** : épicentre près de Bâle, de magnitude 6-7 environ et d'intensité de VIII - IX environ. Il y eut entre 1000 et 2000 morts, la ville de Bâle fut détruite et de nombreux dégâts s'étendirent sur une vaste région jusqu'à la France et l'Allemagne.

Le séisme fut ressenti jusqu'à Paris.

■ **12 mai 1682** : épicentre près de Remiremont (Vosges), de magnitude 6,3 et d'intensité VIII. Il aurait fait plusieurs morts. Plus de 150 bâtiments furent touchés (fissures, murs effondrés...) dont plus d'une dizaine entièrement écroulés. Il fut ressenti jusqu'en Allemagne, en Suisse, en Ile de France et en Savoie

■ **29 septembre et 8 octobre 1952** : épicentre près de Wissembourg, de nombreuses secousses furent ressenties entre fin septembre et début octobre dont les deux plus fortes furent celle du 29 septembre de magnitude 4,7 et d'intensité VI – VII et celle du 8 octobre de magnitude 4,9 et d'intensité VII. Les dégâts furent assez faibles, avec des dommages aux immeubles, des fissures, des chutes de tuiles et de cheminées.

■ **15 juillet 1980** : épicentre à Sierentz (dans la région de Mulhouse), de magnitude 4,9 et d'intensité VII. De légers dommages ont été recensés : fissurations de murs, chutes de tuiles et de cheminées, dans les villes d'Eschentzwiller, d'Habsheim et de Zimmersheim.

C'est le plus fort séisme en Alsace du XXème siècle.

■ **22 février 2003** : épicentre à Rambervillers (Vosges), de magnitude 5,4 et d'intensité VII. Des dégâts légers ont été recensés (cheminées tombées, fissures dans les murs et fragilisations d'édifices).

■ **5 décembre 2004** : épicentre à Waldkirch (est de Colmar, Allemagne), de magnitude 5,4 et d'intensité VI. Des dégâts mineurs ont été constatés : chutes de cheminées, fissures plus ou moins importantes

■ **5 mai 2009** : épicentre à Steinen (est de Mulhouse, Allemagne), de magnitude 4,3. Il n'a provoqué aucun dégât mais a été ressenti jusqu'à Strasbourg, le sud de l'Allemagne et en Suisse centrale.

Que faire en cas de séisme ?

• Si vous êtes à l'extérieur :



Eloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Ecoutez la radio pour
connaître les consignes
à suivre
France Bleu Alsace
101.4



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école.
L'école s'occupe
d'eux



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

• Si vous êtes à l'intérieur :



Abritez-vous sous
un meuble solide



Coupez le gaz
et l'électricité



Ecoutez la radio pour
connaître les consignes
à suivre
France Bleu Alsace
101.4



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école.
L'école s'occupe
d'eux



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

Avant :

- « Repérer » les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- Préparer un plan de regroupement familial (près des murs porteurs)

Pendant :

Rester où on est :

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres
- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées...). S'éloigner des bâtiments
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité et le gaz. En cas de fuite, ouvrir les portes et les fenêtres
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Ne pas allumer de flamme

Pour plus d'informations, consultez :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en mairie ou sur le site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>
- le portail de la prévention des risques majeurs : <http://www.prim.net>
- Autres liens utiles : <http://www.planseisme.fr> et <http://eost.u-strasbg.fr>

Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, humidité...).

Quelques dates de tempêtes qui ont touchées l'Alsace :

■ **1 et 2 décembre 1976** : deux tempêtes secouent le pays, dont la seconde est extrêmement violente, les dégâts sont très importants. A Quimper, le vent a soufflé jusqu'à 176 km/h, à Pau jusqu'à 152 km/h et à Bordeaux jusqu'à 139 km/h. En Alsace, le vent a soufflé moins fort : aux alentours de 100 km/h

■ **22 au 24 novembre 1984** : deux tempêtes balayent la moitié nord du pays, la plus violente est celle qui souffle dans la nuit du 23 au 24 avril, qui provoque d'importants dégâts et des inondations sur les côtes de la manche. La vitesse du vent est supérieure à 130 km/h dans les terres et entre 150 et 175 km/h sur le littoral. Le bilan est de 5 morts et 2 millions de francs de dégâts

■ **3 et 4 février 1990** : le vent souffle entre 140 et 150 km/h du Poitou-Charentes à Paris et jusqu'à 130 km/h sur Strasbourg. Le bilan est de 27 morts, dont la majorité en région Parisienne et d'énormes dégâts

■ **26 au 28 décembre 1999** : deux tempêtes ont balayé successivement le nord et le sud de la France. Celle du 26 se déplace sur un axe Normandie-Alsace. Les dégâts sont considérables et parfois similaires à ceux que l'on observe après un cyclone tropical, des forêts sont littéralement rasées, notamment au sud des Vosges, des bâtiments sont entièrement détruits. La seconde du 27 au 28 décembre tout aussi exceptionnelle passe au sud de la Loire : les Charentes, la Vendée, l'Aquitaine, le Limousin et le nord de l'Auvergne, les rafales sont comprises entre 130 et 180 km/h. Le bilan de ces deux événements est de 88 morts, 3,5 millions de foyers privés d'électricité et 270 millions d'arbres à terre, dégâts matériels immenses, patrimoine historique très abîmé.

Le coût total de ces tempêtes est inestimable.

■ **10 février 2009** : elle s'étend sur une zone du Poitou-Charentes au nord-est. La vitesse du vent a atteint 121 km/h à Mulhouse, 203 km/h à Belmont dans les Vosges (1065 mètres) et 227 km/h au Puy de Dôme (1415 mètres). 500.000 foyers ont été privés d'électricité.

Que faire en cas de tempête ?



Abritez-vous,
fermez les portes,
fenêtres, ventilations



Fermez les volets



Coupez le gaz
et l'électricité



Ecoutez la radio pour
connaître les consignes
à suivre
France Bleu Alsace
101.4



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école.
L'école s'occupe
d'eux



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours



Avant : *(si vous êtes prévenus) :*

Se tenir informé des alertes vigilances météo (Télé, radio, internet)

Connaître les comportements adaptés

- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrer dans un abri en dur
- Fermer les portes et les volets
- Rentrer les animaux et le matériel
- Annuler vos déplacements
- Arrêter les chantiers, rassembler le matériel
- Mettre les grues en girouette

Pendant :

- **S'informer du niveau d'alerte**, des messages météo et des consignes des autorités
- **Se déplacer le moins possible** : en voiture, rouler lentement
- **Débrancher** les appareils électriques et les antennes de télévision

Après :

- Réparer (sans prendre de risques) ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de tomber
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol

Pour plus d'informations, consultez :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en mairie et sur le site internet de la préfecture : **<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>**
- le portail de la prévention des risques majeurs : **<http://www.prim.net>**
- le site : **<http://www.meteofrance.com>**

Risque transport de matières dangereuses (TDM)

Ce risque est présent à la suite d'un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, navigable ou par canalisation souterraine. Une matière dangereuse est une substance qui peut être dangereuse pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

■ Aux conséquences habituelles des accidents de transports peuvent se surajouter les effets du produit transporté. Alors l'accident de TMD combine un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des sols et/ou des eaux).

■ Sur le territoire de la commune d'Illkirch-Graffenstaden, on retrouve le risque lié aux TMD par voie routière (la RN 83 : la route de Lyon puis route de Strasbourg et la RN 353 qui va vers l'Allemagne) et par canalisations souterraines (distribution de gaz par la société Réseau Gaz Distribution Services et transport de gaz par la société GRT gaz).

■ Le TMD est assujéti à une réglementation rigoureuse, qui impose :

- des contrôles techniques périodiques des véhicules de transport
- des axes routiers autorisés
- une signalisation particulière permettant d'identifier la nature du produit transporté ainsi que le risque qu'il présente.

Que faire en cas d'accident de TMD ?



Abritez-vous,
fermez les portes,
fenêtres, ventilations



Fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur



Ecoutez la radio
pour connaître les
consignes
France bleu
Alsace 101.4



N'allez pas
chercher vos enfants à
l'école.
L'école s'occupe d'eux



Ne fumez pas,
éteignez toute
source de chaleur



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

Avant : *(si vous êtes prévenus) :*

- **Savoir identifier un convoi de matières dangereuses :** les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées (voir ci-dessous)
- **Connaître les dispositifs d'alerte**

Pendant :

Si on est témoin d'un accident TMD :

Protéger : pour éviter un « sur-accident »

- baliser les lieux du sinistre
- faire éloigner les personnes situées à proximité
- ne pas fumer

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)

Dans le message, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique...)
- le moyen de transport (poids lourds, canalisation ...)
- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...
- le numéro du produit et le code de danger (numéro apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne)

En cas de fuite de produit :

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : ôter les vêtements souillés et se rincer à l'eau)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique

Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri :

- s'enfermer dans un local clos, en calfeutrants soigneusement les fenêtres et les aérations
- arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, gazinière, chauffage)
- ne pas téléphoner
- écouter la radio (France bleu Alsace 101.4)
- ne pas aller chercher les enfants à l'école

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours

Après :

A la fin de l'alerte, aérer largement tout le bâtiment

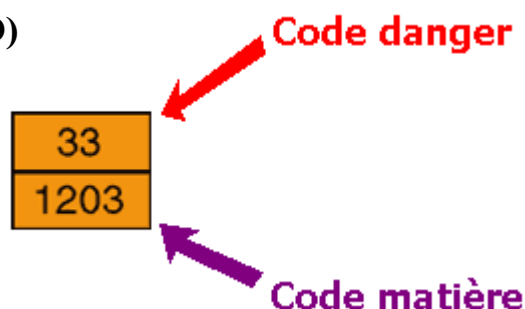
Pour plus d'informations, consultez :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en mairie et sur le site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>
- le portail de la prévention des risques majeurs : <http://www.prim.net>



Identifier un convoi de matières dangereuses

Plaque de signalisation (TMD)



Code danger :

Le code danger permet de connaître les caractéristiques détaillées, de chaque produit. Il est composé de deux ou trois chiffres : le premier indique le danger principal, le second, le danger secondaire et le troisième, le danger subsidiaire, avec chaque chiffre qui correspond à un danger comme suit :

- 1- matière explosive
- 2- gaz comprimé
- 3- liquide inflammable
- 4- solide inflammable
- 5- matière comburante ou peroxyde
- 6- matière toxique
- 7- matière radioactive
- 8- matière corrosive
- 9- danger divers
- X- danger de réaction violente au contact de l'eau

Le second chiffre peut être un zéro, ce qui signifie qu'il n'y a pas de danger secondaire.

Exemples :

- 23 : gaz inflammable
- 33 : matière très inflammable
- 336 : matière liquide très inflammable et toxique
- 568 : matière comburante, toxique, corrosive
- 63 : matière toxique, inflammable
- 723 : gaz radioactif, inflammable
- X-482 : matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz corrosifs

Code matière :

C'est un code spécifique pour chaque produit, attribué par l'Organisation des Nations Unies (ONU), par exemple :

- 1005 : ammoniac
- 1017 : chlore
- 1114 : benzène
- 1202 : gasoil
- 1203 : essence
- 1830 : acide sulfurique

Renseignements

Pour écouter la sirène :

www.interieur.gouv.fr

rubrique : « à l'intérieur - défense et sécurité civile » et cliquer sur « gestion des risques » puis sur « les systèmes d'alerte »

- **Pompiers : 18**
- **Samu : 15**
- **Police : 17**
- **Numéro Européen des secours : 112**

- **Préfecture : Tél : 03 88 21 67 68**
- **SIRACEDPC (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de la Défense et de la Protection Civile)**
Contact : defense-protection-civile@bas-rhin.pref.gouv.fr

■ **DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement) :**
Tél : 03 88 13 05 00 / site : <http://www.alsace.equipement.gouv.fr/>

Autres sites :

- **<http://www.prim.net> informations sur les risques majeurs**
- **<http://www.meteofrance.com> pour les prévisions météorologiques**
- **<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr> pour les vigilances des crues**

■ **Mairie d'Illkirch-Graffenstaden**
181 route de Lyon
67400 Illkirch-Graffenstaden
Tél : 03 88 66 80 00
site : <http://www.mairie-illkirch-graffenstaden.fr/>

- **SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : Tél : 03 90 20 70 00**